



Solution polyvalente pour vos différentes cultures

Contrôle des principales espèces nuisibles



Gaillet



Datura stramoine



Crucifères
(stade jeune)



Rumex



Liseron des haies

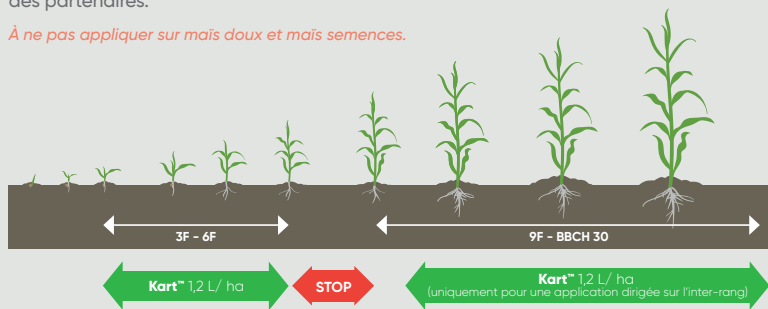
- **Kart™** est une solution multiculture : maïs, céréales d'hiver et de printemps, et graminées fourragères
- **Kart™** est efficace sur les vivaces et pluriannuelles dont rumex et liserons des haies
- **Kart™** est une solution contre la flore émergente Datura/Xanthium

- Conditions climatiques favorables à l'application : **Kart™** peut s'appliquer dès que les températures moyennes journalières atteignent 7°C. Traitez de préférence par « temps poussant ».

Maïs

Kart™ renforce le désherbage de post-lévéé contre les vivaces (liserons, ronces et rumex), mais aussi les annuelles (renouées liseron, renouées des oiseaux, gaillet, crucifères et stellaire). Il a un effet booster sur l'activité antigaminées des partenaires.

À ne pas appliquer sur maïs doux et maïs semences.



Spectre d'activité

FLORE PRINTANIÈRE	1,2 L/ ha
Liserons des haies	
Datura	
Ronce	
Rumex*	
Abutilon	
Lampourde	
Ambrosie à feuille d'armoise	
Gaillet	
Matricaire	
Stellaire	
Séneçon	
Crucifères	
Coquelicots	
Renouée liseron	
Renouée des oiseaux	
Mercuriales	
Linéaire Bâtarde	

* Afin de mieux gérer le rumex, il est recommandé de l'appliquer au stade cigare.



Graminées fourragères



Solution de désherbage possible pour :

- Graminées fourragères de moins d'un an : dose homologuée de 1,5 L/ha, avec une application possible entre les stades début tallage et deux nœuds.
- Graminées fourragères de plus d'un an : dose homologuée de 1,5 L/ha.



Délai avant mise en pâture ou fauche : 14 jours

Un large champ d'activité

ANNUELLES	1,5 L/ ha	ANNUELLES	1,5 L/ ha	ANNUELLES	1,5 L/ ha
Alchémille		Lamier pourpre		Repousse colza	
Antémis		Luzerne		Séneçon	
Bleuet		Matricaire		Stellaire	
Capselle		Sanve/ moutarde		Rumex crépus	
Cardamine		Pissenlit		VIVACES	1,5 L/ ha
Ceraiste		Ravenelle		Liseron des champs	
Coquelicot		Renoncule des marais		Liseron des haies	
Gaillet		Renouée des oiseaux		Rumex	



Kart™ est homologué sur les graminées fourragères suivantes : Brome, Dactyle, Fétuque, Fléole et ray-grass. **Kart™** n'est pas sélectif des légumineuses. En cas de retournement après traitement et de réimplantation d'une prairie, ne pas désherber à l'implantation avec la préparation **Kart™** ou toute autre préparation contenant du fluroxypyr. Ne pas appliquer la préparation **Kart™** ou toute autre préparation à base de fluroxypyr plus d'une fois tous les 2 ans pour une application de mi-août à fin octobre sur prairie nouvellement implantée.

Céréales

Céréales d'hiver Blé tendre, blé dur, orge, épautre et triticale	Céréales d'hiver Avoine, seigle	Céréales de printemps (blé tendre, blé dur, orge, avoine, seigle)
1,5 L/ha	1,5 L/ha	1,5 L/ha
BBCH 30 (début montaison) à BBCH 45 (gonflement maximal de la gaine foliaire de la dernière feuille).	BBCH 30 (début montaison) à BBCH 32 (2 noeuds).	BBCH 21 (début tallage) à BBCH 32 (2 noeuds).

Spectre d'activité :

ANNUELLES	1,5 L/ ha	ANNUELLES	1,5 L/ ha
Anthémis		Pensée	
Alchémille		Renouée des oiseaux	
Capselle bourse à pasteur		Renoncule des marais	
Coquelicot		Rumex crépu	
Gaillet		Séneçon	
Géranium disséqué		Sanve	
Lamier amplexicaule		Stellaire	
Matricaire		Véronique	

Très sensible
 Sensible
 Moyennement Sensible
 Peu sensible

Utilisation (synthèse)

Culture/cibles	Dose	Conditions d'emploi	Stade limite d'application ou délais avant récolte	Largeur de zone non traitée (ZNT)
Céréales d'hiver ou de printemps : blé (blé tendre, blé dur), Orge, avoine, seigle/ désherbage des dicotylédones	1,5 L/ha	- Blés d'hiver et orge d'hiver : entre BBCH 30 (début montaison) à BBCH 45 (gonflement maximal de la gaine) - Avoine et seigle d'hiver : de BBCH 30 à BBCH 32 (stade 2 noeuds) - Blé, orge, avoine, et seigle de printemps : BBCH 21 (début tallage) et BBCH 32 - pour toutes les cultures : une application maximum /an	Délai avant récolte (DAR) en jours : non fixé. Respecter le stade limite d'application sur la culture.	Eau : 5 mètres Zone non cultivée adjacente : 5 mètres
Maïs (maïs, miscanthus)/désherbage des dicotylédones	1,2 L/ha	À partir du stade BBCH 13 (3 feuilles) jusque BBCH 16 (6 feuilles) 1 trait. / an	Délai avant récolte (DAR) en jours : non fixé. Respecter le stade limite d'application sur la culture.	Eau : 5 mètres Zone non cultivée adjacente : 5 mètres
	1,2 L/ha	Entre les stades BBCH19 (9 feuilles) et BBCH 30 (élongation de la tige) Uniquement pour une application dirigée sur l'inter-rang 1 trait. / an	Délai avant récolte (DAR) en jours : non fixé. Respecter le stade limite d'application sur la culture.	Eau : 5 mètres Zone non cultivée adjacente : 5 mètres
Graminées fourragères (raygrass, fétuque, dactyle, brome, fléole), installées ou à l'implantation/désherbage des dicotylédones.	1,5 L/ha	Application entre les stades BBCH 21 et BBCH 32 -	Respecter un délai de 14 jours après traitement, avant mise en pâture ou fauche.	Eau : 5 mètres Zone non cultivée adjacente : 5 mètres

Fiche d'identité

AMM	N° 2010239	Délai de Réentrée	48 heures
Composition et mode d'action	Fluroxypyr-meptyl : 144,1 g/L Florasulame : 1 g/L	Protection des personnes présentes et des résidents	Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et : - l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement - l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
Formulation	SE - suspo-émulsion		
Classement	⚠ Attention. H410 - H336 - H335 - H319 - H317 - H315 - EUH401		
ZNT plantes non cibles	5 mètres		

Kart™: ⚠ Attention. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H315 - Provoque une irritation cutanée. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P261 - Éviter de respirer les brouillards. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P331 - NE PAS faire vomir. P391 Recueillir le produit répandu. P501 - Éliminer le contenu/réceptacle selon la réglementation en vigueur.

Kart™ : SE - suspo-émulsion, contenant 1 Gramme par litre de Florasulame, 144,1 Grammes par litre de Fluroxypyr-meptyl. AMM N° 2010239 - Corteva Agriscience France S.A.S. Responsable de la mise en marché : Corteva Agriscience France S.A.S. Bâtiment Equinoxe 2 - 1B avenue du 8 mai 1945 - 78280 Guyancourt. N° d'agrément 7800030 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. www.corteva.fr 0 800 470 810. ©TM Marques déposées. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/écophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette des produits et/ou sur www.phytodata.com.

